

# COMMUNE DE SAINT-LAURE

## Séance du 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 14/12/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal et des Mariages de la commune sous la présidence de M. Grégory VILLAFRANCA.

**PRÉSENTS** : Grégory VILLAFRANCA, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Hassan FENEYROL, Monique GORCE, Alain MAUBLANT, Christophe MENDES, Lydie TOTAIN

**ABSENTS EXCUSÉS** : Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX donne procuration à Alain MAUBLANT

**ABSENTS** : Nicolas GENDRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Delphine BARGIBAUX

**N° : 2024/31** : Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 7€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

La convention de participation proposée par le Centre de Gestion offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion, jointe en annexe, reste à établir entre la commune de Saint-Laure et le Centre de Gestion.

Il est proposé d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit :

- Le montant brut mensuel de cette participation sera de 28€ mensuels, par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du 17 septembre 2024,**

**Vu la délibération n° 2024-37 du 24 septembre 2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,**

Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre le Centre de Gestion et le groupement ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE,

**Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 04/12/2024,**

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ;

- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la commune de Saint-Laure et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la commune de Saint-Laure en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,

- d'instituer une participation financière à hauteur de 28 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil autorise :

- Son Maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage /Territoria Mutuelle.
- Son Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

**N°2024/32** : Remboursement Repas des Aînés

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rembourser la Mairie des repas pris par les élus et les invités n'atteignant pas l'âge de 70 ans lors du repas des Aînés qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de cette somme sur le budget de la commune à hauteur de 30€ par personne.

**N°2024/33** : Mise à jour des fossés communaux à intégrer au plan d'entretien du SIA de la RIVE DROITE DE LA MORGE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Laure adhère au Syndicat Intercommunal de la RIVE DROITE DE LA MORGE. Celui-ci entretient certains fossés communaux en fonction des programmations annuelles faites par les communes. Cet entretien permet un meilleur écoulement des eaux et peut éviter des inondations des terres agricoles mais aussi des habitations.

Le Syndicat de la RIVE DROITE DE LA MORGE intervient sur certains fossés appartenant aux communes et qui lui ont été confiés en matière d'entretien. S'il s'avérait qu'il est intervenu sur des terrains non communaux, il pourrait être tenu pour responsable.

Il convient donc de mettre à jour le plan des fossés confiés aux Syndicat.

Monsieur le Maire rend compte du diagnostic effectué au sein de la commune et présente le plan définitif.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le plan des fossés confié au Syndicat tel que ci-annexé. Le linéaire pour la commune de Saint-Laure est de 8 350 ml.
- Confirme que les fossés confiés au Syndicat sont effectivement la propriété de la Commune.

**N°2024/34** : Décision modificative n°2024/01

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il manque un euro au compte 1641 afin de permettre le paiement du dernier emprunt de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		1.00€
<b>Total D16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>1.00€</b>
D 2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1.00€	
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1.00€</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire.

#### **N°2024/35**: Décision du Maire

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est informée des décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

<b>N° de l'acte</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision municipale</b>
2024-006	16/11/2024	Signature du devis n°24-226-Avenant n°2 auprès de la société Bartholomé et Fils, domiciliée route de Sardon 63720 Les Martres sur Morge, pour un montant de – 6 388.00€ HT soit – 7 665.60€ TTC afin de rajouter et d'ôter des travaux prévus dans le marché initial du Pôle rural.
2024-007	16/11/2024	Signature du devis n°2007793 auprès de la société Unibat, domiciliée 9 rue du Thuel BP 12 63350 Maringues, pour un montant de 3 975.20€ HT soit 4 770.24€ TTC afin de modifier les travaux d'isolation prévus dans le marché initial du Pôle rural.
2024-008	22/11/2024	Signature du devis n°00000243 auprès de la société SMSL, domiciliée 10 impasse du Champ de l'Allée 63119 Chateaugay, pour un montant de – 3 360.00€ HT soit – 4 032.00€ TTC afin de supprimer le garde-corps prévu au marché initial du Pôle rural.
2024-009	11/12/2024	Signature du devis n°SLc3 auprès de la société LC Méthode, domiciliée 64 rue de la Pradelle 63000 Clermont-Ferrand, pour un montant de 930.00€ HT soit 1 116.00€ TTC afin d'adapter le châssis haut sur le pignon route d'Ennezat du Pôle rural.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

#### **Rapport du Maire**

Monsieur le Maire rappelle que la Sainte-Barbe se tiendra le samedi 18 janvier à partir de 11 h avec défilé au départ de la Mairie et vin d'honneur à la salle des fêtes. Il précise que le repas se tiendra ensuite à la salle des fêtes de Saint-Ignat.

Il fait un retour sur le dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 10 décembre avec notamment à l'ordre du jour la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire. Il ajoute ainsi que la piscine Maurice Ravel de Châtel-Guyon et le terrain BMX de Mozac seront transférés à RLV au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Maire rappelle sa position et indique qu'il a voté contre cette délibération.

La cérémonie des vœux du Maire se tiendra le samedi 11 janvier à 11 h à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre de remerciement de la part de la Ligue contre le cancer suite à l'organisation de la manifestation « novembre en bleu » et du don effectué pour un montant de 1 634,45 €.

## Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

### Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 1<sup>er</sup> Adjoint :

Fabrice RODDIER évoque l'intégration des devis pour l'équipement de la cuisine du futur pôle rural aux prévisions d'investissements 2025. Le montant estimatif est d'environ 35 000 € HT.

### Compte-rendu de Delphine BARGIBAU – 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Delphine BARGIBAU informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SICOM de Maringues, il a été décidé de revaloriser le montant de la cotisation par enfant scolarisé à 50 €.

Elle revient sur l'activité du CMJ qui a participé à l'évènement « Movember » avec la tenue d'un stand de pâtisseries, les dons ont été reversés à la Ligue contre le cancer. Le CMJ a également participé au marché de Noël du comité des fêtes comme chaque année avec un stand.

### Compte-rendu de Monique DURAND – 3<sup>ème</sup> Adjoint :

Monique DURAND revient sur la confection du bulletin municipal et précise que celui sera distribué avant la cérémonie des vœux du maire du 11 janvier.

Elle revient sur l'organisation et la tenue de la cérémonie du 11 novembre en remerciant les membres du CCAS pour leur mobilisation dans le cadre de la préparation.

Monique DURAND présente le bilan de l'organisation de la manifestation « Novembre en bleu – Movember » et précise que 160 personnes ont participé à la marche et 1 634,45 € de dons ont pu être reversés à la Ligue contre le cancer à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue dernièrement en Mairie.

Les colis ont été distribués par les membres du CCAS le 30 novembre dernier aux aînés de la commune qui ne participeront pas au repas.

Un retour est effectué sur le repas des aînés qui a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre. Elle fait part d'une satisfaction totale des invités, de la municipalité et du CCAS sur le changement de traiteur cette année, à savoir SOLIGNAT de Chanat-la-Mouteyre.

Le CCAS a offert comme chaque année le goûter de Noël aux enfants de la commune à l'occasion du spectacle de fin d'année organisé le jour du marché de Noël par le comité des fêtes.

Le CCAS s'est réuni le 19 novembre dernier pour organiser la cérémonie des vœux.

Monique DURAND fait part de sa participation à une réunion le 19 novembre organisée par le CLIC en présence de Maître REGNOUX au sujet de la confidentialité des informations traitées par les CCAS.

Elle a participé à la dernière commission culturelle RLV qui s'est tenue le 15 novembre en présence de Lydie TOTAIN ainsi qu'à la commission tourisme le 2 décembre en présence de Monique GORCE.

Monique DURAND indique avoir participé le 12 décembre dernier à une conférence organisée par le PAH en présence de Michel PRADEL, référent communal sur les vitraux présents dans les 31 églises du territoire. Elle ajoute à ce titre que la commune a été mise à l'honneur avec la présence d'un vitrail de la commune sur tous les documents de communication du PAH.

### **Rapport des Conseillers Municipaux :**

Gérard COULAUD indique qu'il a participé au dernier comité syndical du SBL qui s'est tenu le 15 décembre dernier après un report pour absence de quorum le 12 décembre. A cette occasion, il explique qu'un débat important s'est tenu autour de l'évolution du prix de l'eau. Il précise qu'il a voté pour la proposition médiane d'augmentation qui a été retenue.

Alain MAUBLANT revient sur sa participation au dernier comité syndical du SBA. Le plan pluriannuel des investissements pour les 5 prochaines années à hauteur de 45 millions d'euros a été présenté, dont le projet d'agrandissement du siège pour 4 millions d'euros. Il ajoute qu'il a été voté une augmentation de 2% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'un maintien du taux sur la partie collecte sélective.

Monique GORCE rappelle que le comice agricole organisera sa traditionnelle foire de la Saint-Michel le 29 mars et que ce sera une édition spéciale puisque cette foire fêtera ses 120 ans. A cette occasion, plusieurs événements seront organisés dont un concert le soir. Des réunions de préparation auront lieu d'ici la tenue de l'évènement.

Hassan FENEYROL indique qu'il a eu des demandes des riverains de la rue de la Condamine suite aux travaux pour savoir si le miroir dans la courbe avec la rue du Mas va être remis en place. Le Maire lui répond par la positive et qu'il va être remis prochainement.

### **Questions/remarques du public :**

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h25.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		Le Secrétaire de séance, Delphine BARGIBAU	
--	--	---	--